

CGPI : le courrier de la discorde

Le 08 décembre 2010 par Jean Philippe Dubosc

A la une

► **Mots clés** : CGPI, Conseiller en investissement financier (CIF), association

Règlements de compte dans le milieu des conseillers en gestion du patrimoine : CIF-CGPC, rebaptisée La Compagnie des CGPI, a voulu s'émanciper de la certification CGPC et accuse cette dernière de lui mettre, du coup, des bâtons dans les roues.

Les adhérents de CIF-CGPC, l'une des six associations de conseillers en investissements financiers (CIF) agréées par l'Autorité des marchés financiers (AMF), ont reçu un drôle de courrier : il leur est rappelé que leur association va se rebaptiser La Compagnie des CGPI. Jusqu'ici, rien d'exceptionnel puisque ce changement de nom a été décidé lors d'une AG organisée en février dernier et que le stand de CIF-CGPI à la convention Patrimonia de cet automne arborait déjà la nouvelle appellation. Ce qui est plus étonnant, c'est que cette lettre a été envoyée par... la CGPC, l'association des conseils en gestion de patrimoine certifiés.

Plus de poids

Cette dernière rappelle, dans le document, que CIF-CGPC a changé de nom parce que l'association avait décidé de mettre fin à « l'obligation faite à ses membres d'être certifiés CGPC ou de prendre l'engagement de se présenter à l'examen national de certification CGPC dans un délai de 3 ans à compter de l'obtention. » « Cette obligation de certification freinait les adhésions. Nous l'avons supprimé pour attirer de nouveaux adhérents afin de peser davantage face à Bercy et à l'AMF », reconnaît **Jean-Pierre Rondeau, le président de CIF-CGPC**. Pour adhérer à la future Compagnie des CGPI, il suffit désormais d'être titulaire d'un master en gestion du patrimoine ou de passer un oral devant un jury de trois CGPI.

Un appel au large

Compte tenu de ces nouvelles modalités, il a été décidé que CIF-CGPC, qui dépendait de la CGPC, ne pouvait plus en faire partie. Dans sa lettre, la CGPC souligne que « les adhérents de CIF-CGPC qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient participer au changement d'orientation de l'association [peuvent] rejoindre une autre structure. » Une précision qui passe mal. « Je trouve lamentable que la CGPC appelle ses adhérents à rejoindre d'autres associations de CIF », tempête **Jean-Pierre Rondeau**. Celui-ci accuse la CGPC de lui « savonner la planche ». « On a fait croire à l'AMF que sans la CGPC, nous n'avions pas les moyens de persévérer. C'est pour cela que nous avons dû constituer un dossier pour maintenir notre agrément. »

La Compagnie en marche

Des accusations que dément énergiquement la CGPC. « Nous ne sommes jamais entrés en contact avec l'AMF pour dénigrer CIF-CGPC, affirme Hervé de la Tour d'Artaise, le président de la CGPC. Au contraire, nous souhaitons que la Compagnie des CGPI obtienne son agrément. Nous voulons nouer de bonnes relations avec l'ensemble des associations CIF. » L'agrément devrait être éminent **promet Jean-Pierre Rondeau**, assurant qu'il est sur le point de signer un bail pour un local rue du Faubourg Saint-Honoré (CIF-CGPC était jusqu'ici hébergé à la CGPC), qu'une permanente vient d'être recrutée (le secrétariat était assuré par la CGPC) et qu'un site Internet va être lancé début 2011.

Jean-Philippe Dubosc